Voeu Conseil d'administration du lycée Jules Ferry (mardi 9 février 2021)

Les enseignants élus du lycée Jules Ferry à Conflans sainte Honorine, réunis en Conseil d'Administration, ce jour, ont pris connaissance de la DGH pour la rentrée 2021 et exigent davantage d'ambition pour faire réussir tous les élèves.

Cette dotation s'avère insuffisante et ne permet ni d'avoir des conditions d'études satisfaisantes pour les élèves ni de mener à bien les nouveaux programmes.

De plus, la charge de travail des personnels n'a fait que croître et le ministre veut encore l'augmenter en ajoutant toujours plus d'heures supplémentaires. La qualité du service ne peut que se dégrader dans ces conditions.

Les enseignants élus rejettent donc le projet d'emploi de la DGH et demandent des moyens supplémentaires pour adopter les mesures suivantes :

- -Que la totalité des heures de la nouvelle division en première soit donnée par le rectorat.
- -Que les disciplines du tronc commun bénéficient de dédoublement pour les classes de première afin d'accompagner et de palier les difficultés que les élèves de seconde auraient pu accumuler lors des différents confinements.
- -Que les effectifs soient dédoublées ou que les classes soient allégées dans les enseignements de spécialités afin de permettre aux professeurs de mener à bien la mise en œuvre de la réforme ainsi que les nouvelles épreuves du baccalauréat.

Il est à noter que les professeurs doivent accompagner, dans les spécialités et premières et de terminales, les projets personnels et de recherche de chaque élève. Ils doivent aider à l'élaboration de problématiques pertinentes et travailler en concertation avec les autres disciplines. Ils jouent un rôle indispensable à la préparation du Grand Oral et leurs actions sont, selon les inspecteurs, « la clé de la réussite de cette épreuve ». Cependant ce succès parait très difficile à réaliser avec des classes surchargées et sans moyen supplémentaire.

En conséquence, les enseignants élus au CA ne peuvent accepter cette DGH insuffisante qui ne fait qu'aménager la pénurie de moyens.

Devant la situation exceptionnelle, les réponses à la hauteur des enjeux doivent être apportées par l'institution.

Les enseignants élus au CA.